

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

1^{ère} Commission

N° CP-2017-7-1-2

Service instructeur

Direction des Finances

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
RAPPROCHEMENT GHCA - FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT
MULHOUSE
RECONDUCTION DE GARANTIE**

Résumé : Il vous est proposé de reconduire la garantie départementale à la FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT MULHOUSE, accordée initialement au Groupe Hospitalier du Centre Alsace, pour deux emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et garantis par le Département du Haut-Rhin.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Dans le cadre de l'apport partiel d'actifs du Groupe Hospitalier Centre Alsace (GHCA) à la FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT MULHOUSE, la CDC a accepté en juillet 2016 de transférer les deux lignes de prêt initialement contractées par le GHCA et garanties par le Département au profit de la FONDATION.

Afin de pouvoir proposer à la signature des parties une convention de transfert des lignes de prêts, qui aura pour effet de libérer le GHCA de ses obligations et de les imposer à la FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT MULHOUSE, une nouvelle délibération de garantie du Département maintenant sa garantie au profit de la FONDATION est demandée par la CDC.

Les emprunts garantis à transférer sont les suivants :

N° Dossier	Contrat	Version Produit	Date de la CP initiale	Quotité garantie	CDR au 01/07/2017
30295	1234807	PEX 18	07/09/2012	100 %	1 188 423,17 €
30442	5087638	PEX 15	09/10/2015	100 %	5 019 172,79 €

Alors que la Commission Permanente du 4 mars 2016 avait déjà confirmé son accord sur le principe de transfert des emprunts au profit de la FONDATION DE LA MAISON DU DIACONAT MULHOUSE, la présente délibération, établie selon le modèle de la CDC, a vocation à se substituer à cette décision.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de reconduction de garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à ces garanties.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN